



047375/EU XXIV.GP
Eingelangt am 10/03/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6763/11

(OR. en)

PRESSE 32

PR CO 9

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3069ème session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 21 février 2011

Présidente

Catherine ASHTON

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Principaux résultats

*Le Conseil a procédé à un examen approfondi de la situation actuelle dans les **pays du voisinage méridional de l'UE**. Il a exprimé son soutien aux populations des pays du sud de la Méditerranée et s'est associé à leurs espoirs et désirs légitimes de changement démocratique, de justice sociale et de développement économique. Il a affirmé que l'UE était disposée à instaurer un nouveau partenariat dans le cadre de ses relations avec les pays de la région afin de les accompagner sur la voie de la démocratie, de l'État de droit, du développement socioéconomique et du renforcement de la stabilité régionale, sur la base de principes communs, de la coopération et de la prise en charge de ce processus au niveau local. Le Conseil a condamné tous les actes de violence perpétrés contre des manifestants pacifiques, ajoutant qu'il convient d'écouter attentivement les voix réclamant le respect total des droits politiques, sociaux et économiques.*

Le Conseil a condamné en particulier la répression exercée actuellement contre les manifestants en Libye et déploré la violence et la mort de civils. Il a demandé qu'il soit mis fin immédiatement au recours à la force contre les protestataires et que toutes les parties fassent preuve de retenue. Il a aussi demandé que la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique soient respectés et protégés et que les aspirations légitimes à la réforme et les demandes en ce sens exprimées par la population soient entendues dans le cadre d'un dialogue national ouvert, sérieux et sans exclusive, mené par les Libyens, qui ouvrirait des perspectives d'avenir constructives pour le pays et la population.

*Le Conseil a salué la décision des autorités de **Bahreïn** d'ouvrir un dialogue national. Il a engagé les autorités **yéménites** à aller au devant de la population en engageant un large dialogue national.*

*Le Conseil a confirmé sa solidarité à l'égard du peuple **tunisien** ainsi que la détermination de l'UE à le soutenir dans les efforts qu'il déploie en vue de mettre en place une démocratie stable, fondée sur l'État de droit et le pluralisme, dans le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à contribuer au développement socioéconomique et au renforcement des institutions. Il a répété qu'il était résolu à mobiliser les moyens et instruments nécessaires à cet égard.*

*Le Conseil a salué le courage du peuple **égyptien** qui s'est mobilisé de façon pacifique et dans la dignité en vue du changement démocratique. L'UE est prête à soutenir une transition pacifique et sans heurts vers la formation d'un gouvernement civil et démocratique reposant sur l'État de droit, dans le strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à soutenir concrètement les efforts visant à créer une économie qui renforce la cohésion sociale et favorise la croissance. Le Conseil a encouragé le gouvernement transitoire en Égypte à définir avec précision le calendrier et les étapes qui permettront une réforme constitutionnelle, laquelle préparera la voie à des élections législatives et présidentielle libres et régulières.*

Le Conseil a aussi:

- *indiqué qu'il était résolu à mettre en œuvre un nouveau partenariat qui apportera un soutien plus efficace aux pays du voisinage méridional engagés dans des réformes politiques et économiques;*
- *souligné qu'il importait de renforcer la coopération avec les pays méditerranéens afin de s'attaquer au problème de l'immigration clandestine, conformément aux principes du droit international;*
- *salué le travail déjà entrepris, à la suite du Conseil européen du 4 février 2011, pour élaborer une série de mesures et adapter les instruments de l'UE à l'appui de la région.*

Le Conseil a également adopté des conclusions sur l'intolérance, la discrimination et la violence fondées sur la religion ou la conviction.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

STRATÉGIES UE / AFRIQUE.....	7
Région du Sahel	7
Corne de l'Afrique.....	7
PROCHE-ORIENT.....	8
BOSNIE-HERZÉGOVINE.....	8
ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LE VOISINAGE MÉRIDIONAL.....	9
IRAN.....	12
DIVERS	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Intolérance, discrimination et violence fondées sur la religion ou la conviction.....	13
– Représentant spécial de l'UE - Kosovo.....	15
– Liste commune des équipements militaires de l'UE.....	15
– Conseil d'association avec Israël.....	15

POLITIQUE COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

– Monténégro - opérations UE de gestion de crises	15
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Werner HOYER

Ministre d'État des affaires européennes

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Rory MONTGOMERY

Représentant permanent

Grèce:

M. Dimitrios DROUTSAS

Ministre des affaires étrangères

Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

Ministre des affaires étrangères

France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Andris TEIKMANIS

Secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Egidijus MEILUNAS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Mikolaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Portugal:

M. Luis AMADO

Ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Samuel ŽBOGAR

Ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Mikuláš DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du
Commonwealth

Commission:

M. Stefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

STRATÉGIES UE / AFRIQUE

Région du Sahel

La Haute représentante a informé le Conseil des travaux en cours relatifs à une stratégie de l'UE à l'égard de la région du Sahel.

La stratégie reposera sur l'analyse selon laquelle le développement et la sécurité sont liés d'une manière particulièrement étroite au Sahel. L'approche aura plusieurs volets, comme l'encouragement du développement, de la bonne gouvernance et de la résolution interne des conflits; des efforts politiques pour favoriser une coopération régionale plus étroite et une stratégie commune; le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité et de l'État de droit; l'amélioration des perspectives économiques et la prévention de la radicalisation.

La stratégie sera présentée au Conseil "Affaires étrangères" en mars.

Corne de l'Afrique

La Haute représentante a informé le Conseil des travaux en cours relatifs à une stratégie de l'UE à l'égard de la Corne de l'Afrique.

La stratégie visera à instaurer un cadre politique complet pour une série de propositions politiques destinées à lutter contre l'insécurité généralisée dans la région. Elle devrait être centrée sur la lutte contre la piraterie, l'aide à la stabilisation en Somalie, le soutien d'une transition pacifique au Soudan et le renforcement de l'intégration régionale.

La stratégie sera présentée au Conseil "Affaires étrangères" en mars.

PROCHE-ORIENT

Les ministres se sont penchés sur le processus de paix au Proche-Orient au cours de leur déjeuner de travail, après que la Haute représentante les eut informés sur la réunion du Quatuor qui a eu lieu le 5 février et le suivi des propositions d'un ensemble de mesures au soutien de Gaza. La Haute représentante a également fait rapport de sa visite récente dans la région, qui comprenait le Liban, Israël, les Territoires palestiniens et la Jordanie. Les ministres ont insisté à nouveau sur la nécessité urgente de voir s'accomplir des progrès dans le processus de paix.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les ministres ont discuté des prochaines étapes pour l'UE en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine et de la manière dont l'UE pourrait renforcer encore son aide et son soutien aux perspectives d'intégration de ce pays. Ils ont débattu des pourparlers sur la formation d'un gouvernement, du fait qu'il est urgent que le pays s'attelle au programme des réformes en suspens, de la mise en œuvre par la Bosnie-Herzégovine de l'accord de stabilisation et d'association, d'un renforcement de la présence de l'UE sur le terrain et de la boîte à outils dont dispose l'UE pour ce pays.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LE VOISINAGE MÉRIDIONAL

Après le débat politique auquel il a procédé au cours du dîner de dimanche, et avant la visite de la Haute représentante en Égypte, le Conseil a examiné la situation en cours dans la région, et en particulier les derniers événements survenus en Libye et au Bahreïn; il a débattu du soutien apporté par l'UE aux pays de la région, notamment l'Égypte et la Tunisie, comme le Conseil européen l'en avait chargé le 4 février. Le Conseil a procédé à un échange de vues avec le président de la Banque européenne d'investissement, M. Philippe Maystadt.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Europe et la région méditerranéenne ont une même histoire et un même patrimoine culturel. Le Conseil exprime son soutien aux populations des pays du sud de la Méditerranée et s'associe à leurs espoirs et désirs légitimes de changement démocratique, de justice sociale et de développement économique. L'UE est disposée à instaurer un nouveau partenariat dans le cadre de ses relations avec les pays de la région afin de leur apporter son soutien sur la voie de la démocratie, de l'État de droit, du développement socioéconomique et du renforcement de la stabilité régionale, sur la base de principes communs, de la coopération et de la prise en charge de ce processus au niveau local. C'est aux populations de ces pays qu'il appartient de choisir leur avenir.
2. Le Conseil continue à suivre de près les évolutions majeures que connaît la région. Les événements diffèrent selon les pays, mais le Conseil condamne tous les actes de violence commis contre des manifestants pacifiques. Les voix qui appellent au strict respect des droits politiques, sociaux et économiques devraient être écoutées avec attention.
3. Le Conseil condamne en particulier la répression exercée actuellement contre les manifestants en Libye et déplore les violences et la mort de civils. Le Conseil demande qu'il soit mis fin immédiatement au recours à la force contre les manifestants et que toutes les parties fassent preuve de retenue. La liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique sont des droits et des libertés fondamentales de tout être humain, qui doivent être respectés et protégés. Les aspirations légitimes à la réforme et les exigences en ce sens exprimées par la population doivent être entendues dans le cadre d'un dialogue national ouvert, sérieux et sans exclusive, mené par les Libyens, qui ouvrirait des perspectives d'avenir constructives pour le pays et la population. Nous encourageons fortement toutes les parties à s'engager sur cette voie.
4. Le Conseil salue la décision des autorités de Bahreïn d'ouvrir un dialogue national.
5. Le Conseil engage les autorités yéménites à se mettre à l'écoute de la population en engageant un large dialogue national.

6. Le Conseil confirme sa solidarité à l'égard du peuple tunisien, ainsi que la détermination de l'UE à le soutenir dans les efforts qu'il déploie en vue de mettre en place une démocratie stable, fondée sur l'État de droit et le pluralisme, dans le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à contribuer au développement socioéconomique et au renforcement des institutions. En conséquence, le Conseil demeure résolu à mobiliser les moyens et instruments nécessaires à cet égard. L'UE se félicite de la décision prise par la Tunisie de tenir une conférence internationale sur le soutien aux réformes politiques et économiques. Le Conseil rappelle qu'il est prêt à reprendre les discussions sur le statut avancé, qui devront être conclues avec le gouvernement qui sera issu d'élections démocratiques. Le Conseil demande aux autorités tunisiennes de protéger toutes les personnes vivant sur leur territoire, sans discrimination.
7. Le Conseil salue le courage du peuple égyptien, qui s'est mobilisé de façon pacifique et dans la dignité en vue du changement démocratique. L'UE est prête à soutenir une transition pacifique et sans heurts vers la formation d'un gouvernement civil et démocratique reposant sur l'État de droit, dans le strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à soutenir concrètement les efforts visant à créer une économie qui renforce la cohésion sociale et favorise la croissance. L'État de droit devrait être respecté et appliqué à tous, y compris aux citoyens de l'UE.
8. Le Conseil encourage le gouvernement transitoire en Égypte à définir avec précision le calendrier et les étapes qui permettront une réforme constitutionnelle, laquelle préparera la voie à des élections législatives et présidentielle libres et régulières. Le Conseil se félicite de l'intention des autorités de transition de lever l'état d'urgence et les encourage à continuer d'œuvrer en faveur d'un dialogue reposant sur une large assise et véritablement ouvert à tous, tout en appelant toutes les parties à adopter une approche constructive. Il attend la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.
9. Le Conseil est résolu à mettre en œuvre un nouveau partenariat qui apportera un soutien plus efficace aux pays du voisinage méridional engagés dans des réformes politiques et économiques tout en tirant, le cas échéant, les enseignements de l'expérience de l'UE en matière de transition; ce soutien portera notamment sur la société civile, la jeunesse et une coopération économique renforcée. À cet égard, le Conseil est déterminé à donner suite aux processus de transformation démocratique au moyen d'initiatives politiques et de mesures de soutien spécifiques, en se fondant sur des programmes existants et pertinents. Il réexaminera et adaptera le soutien apporté afin que soit mobilisée l'aide nécessaire. Alors que ces pays s'efforcent de progresser sur la voie d'une transition démocratique, il est nécessaire de veiller à une maîtrise locale pleine et entière du processus.
10. Le Conseil souligne qu'il importe de renforcer la coopération avec les pays méditerranéens afin de s'attaquer au problème de l'immigration clandestine, conformément aux principes du droit international. Les ministres JAI continueront, lors de la session du Conseil qu'ils tiendront cette semaine, à étudier cette question en détail.

11. Le Conseil salue le travail que la Haute Représentante et la Commission européenne ont déjà entrepris, à la suite du Conseil européen du 4 février 2011, pour élaborer une série de mesures et adapter les instruments de l'UE à l'appui de la région. Le Conseil se félicite de la visite qu'a récemment effectuée la Haute Représentante dans la région, de son intention de se rendre en Égypte, ainsi que du dialogue mené avec les autorités et les autres interlocuteurs concernés dans ces pays. Il insiste sur l'importance de la réunion de haut niveau qui sera prochainement consacrée à l'Égypte et à la Tunisie. Le Conseil réaffirme qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale dans tous les domaines où l'UE agit, sur la base de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée, en vue d'apporter un soutien plus efficace répondant à la volonté de réforme des partenaires."

IRAN

Le Conseil a examiné la situation des droits de l'homme en Iran, qui reste une grave préoccupation pour l'UE, et notamment l'augmentation du nombre d'exécutions cette année. Le 31 janvier, la Haute représentante a condamné en particulier l'exécution à Téhéran de la ressortissante hollando-iranienne Zahra Bahrami.

DIVERS

Plusieurs autres points ont été débattus, notamment:

- les informations données par la Haute représentante sur les travaux en cours relatifs à la participation de l'UE à l'Assemblée générale des Nations unies;
- le Belarus et le résultat de la récente conférence des donateurs;
- le Pakistan et le suivi des décisions concernant les concessions commerciales;
- les représentants spéciaux de l'UE, notamment le RSUE pour le Caucase du Sud.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Un certain nombre de points ont été approuvés sans débat:

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Intolérance, discrimination et violence fondées sur la religion ou la conviction

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes, qu'il avait examinées lors de sa session de janvier:

"Le Conseil réaffirme que l'Union européenne est résolument attachée à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction sans aucune discrimination, et rappelle les conclusions générales qu'il a adoptées à cet égard le 16 novembre 2009.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation concernant le nombre croissant de manifestations d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion, dont témoignent les violences et les actes de terrorisme perpétrés récemment, dans différents pays, contre des chrétiens et leurs lieux de culte, des pèlerins musulmans et d'autres communautés religieuses, actes qu'il condamne fermement. Aucune région du monde n'est hélas épargnée par le fléau de l'intolérance religieuse.

Le Conseil adresse ses condoléances et exprime sa solidarité aux pays concernés et aux victimes de ces actes et rend hommage aux pays pour leur détermination à prévenir de tels actes.

La liberté de religion ou de conviction est un droit de l'homme universel, qui doit être protégé partout et pour tous. Les États ont pour premier devoir de protéger leurs citoyens, y compris les personnes appartenant à des minorités religieuses, ainsi que toutes les personnes relevant de leur juridiction, et de préserver leurs droits. Toutes les personnes appartenant à des communautés et à des minorités religieuses devraient pouvoir pratiquer leur religion et leur culte librement, individuellement ou en communauté, sans craindre d'être la cible de manifestations d'intolérance ou d'attaques.

La liberté de religion ou de conviction est intrinsèquement liée à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi qu'à d'autres droits de l'homme et libertés fondamentales, qui, ensemble, contribuent à la mise en place de sociétés pluralistes et démocratiques. La communauté internationale doit être plus ferme dans la manière dont elle réagit face à ceux qui veulent utiliser la religion comme instrument de division, alimentant ainsi l'extrémisme et la violence.

Dans le cadre d'un renforcement des efforts déployés par l'UE dans l'action bilatérale et multilatérale qu'elle mène en faveur de la liberté de religion ou de conviction, l'UE et ses États membres restent attachés à la concrétisation de la liberté de religion ou de conviction dans toutes les régions du monde; ce thème sera traité dans les rapports annuels de l'UE sur les droits de l'homme. L'UE continuera de nouer le dialogue avec les pays partenaires et de proposer sa coopération pour promouvoir la tolérance religieuse et protéger les droits de l'homme. Elle jouera un rôle plus actif dans les enceintes multilatérales, en particulier l'ONU, afin que la lutte contre l'intolérance religieuse recueille un soutien vigoureux provenant de toutes les régions.

L'UE et ses États membres continueront de soutenir des initiatives dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux dans un esprit d'ouverture, de main tendue et de compréhension mutuelle, y compris les initiatives émanant de l'Alliance des civilisations des Nations unies, de l'UNESCO et de la Fondation Anna Lindh.

Le Conseil se félicite des efforts déployés actuellement pour renforcer l'action menée par l'UE afin de promouvoir et de protéger la liberté de religion ou de conviction à la suite des conclusions du Conseil de 2009. Le Conseil invite la Haute Représentante à rendre compte des mesures prises et des propositions concrètes faites pour renforcer encore l'action de l'UE en la matière."

Représentant spécial de l'UE - Kosovo

Le Conseil a adopté une décision prorogeant jusqu'au 30 avril 2011 le mandat du représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo, M. Pieter Feith.

Liste commune des équipements militaires de l'UE

Le Conseil a adopté une version actualisée de la liste commune des équipements militaires de l'UE, qui précise quels sont les équipements couverts par la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

Conseil d'association avec Israël

Le Conseil a adopté la position de l'Union européenne en vue de la dixième session du Conseil d'association UE-Israël (22 février 2011).

POLITIQUE COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE**Monténégro - opérations UE de gestion de crises**

La Conseil a adopté une décision relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Monténégro établissant un cadre pour la participation du Monténégro aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne.
